



Les 30% demandé par karis!

Par **doucura**, le **25/10/2013** à **15:41**

Bonjour à toutes et à tous!rnrnComme beaucoup d'entre vous j'ai commencé une formation avec Karis Formation.rnrnEntre temps ma vie à beaucoup changé et je me trouve dans l'incapacité de payer l'école.rnrnHier,j'envoyais une lettre recommandé pour résilier le contrat avec eux.rnrnMa question est par rapport au 30%.rnrnLa formation m'a coûté 2622,00 avec les cours,matériel et une semaine de stage.rnrnJ'ai reçu tous les livres et matériel,mais je n'ai pas fait la semaine de stage.rnrnJ'ai déjà payé 1397.50.Je sais que la semaine de stage est à 480,00.Pensez-vous que je dois encore payer?rnrnPuisque 1397,50 pour les livres et le matériel est déjà cher payé,non?rnrnJ'attend avec impatience de vous réponses,merci
Cordialement

Par **doucura**, le **28/10/2013** à **13:59**

Personne peux m'aider?!!!

Par **pat76**, le **30/10/2013** à **16:50**

BonjourrnrnAttendez d'avoir la réponse concernant votre lettre de résiliation.rnrnVous pouvez en attendant, demander à votre banquier de ne plus accepter de demande de prélèvement émanant de Karis et Formation

Par **doucura**, le **31/10/2013** à **17:59**

Bonsoir, merci de votre réponse!rnrnJe viens de recevoir une lettre de karis.rnrnIls refusent de résilier mon contrat parce que le délai de 3 mois est dépassé.rnrnJ'ai demandé à mon banquier de refuser leurs prélèvement.rnrnQue dois-je faire?

Par **pat76**, le **28/11/2013** à **11:31**

Bonjour doucoura
Vous avez fait le nécessaire auprès de votre banque et maintenant vous attendez la suite sans vous préoccuper des lettres que vous recevrez de Karis et Formation surtout si elles ne sont pas en recommandé.